



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

rep

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للترقية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Rapport

35 C/REP/20

28 août 2009

Original anglais

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES TRAVAUX ACCOMPLIS PAR LA COMMISSION MONDIALE D'ÉTHIQUE DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET DES TECHNOLOGIES (COMEST) DEPUIS SA CINQUIÈME SESSION

PRÉSENTATION

Source : Article 9, paragraphe 3, des Statuts de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), adoptés par le Conseil exécutif à sa 154^e session (décision 154 EX/3.4.2).

Antécédents : Conformément à l'article 9, paragraphe 3, des Statuts de la COMEST, le Directeur général porte à la connaissance de la Conférence générale les résultats des travaux et les recommandations de la Commission, en accord avec les priorités définies dans le document 34 C/5.

Objet : Le présent rapport rend compte des travaux de la COMEST en 2008-2009, de la session extraordinaire tenue à Paris en novembre 2008 ainsi que des résultats de la sixième session ordinaire, convoquée par le Directeur général à Kuala Lumpur (Malaisie), du 16 au 19 juin 2009.

1. La Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) est un organisme indépendant et pluraliste jouant un rôle consultatif auprès de l'UNESCO qui a été créé en 1998 pour répondre aux problèmes éthiques croissants posés par le progrès scientifique et technologique. La COMEST a tenu six sessions ordinaires : à Oslo, Norvège (avril 1999), à Berlin, Allemagne (décembre 2001), à Rio de Janeiro, Brésil (décembre 2003), à Bangkok, Thaïlande (mars 2005), à Dakar, Sénégal (décembre 2006), puis à Kuala Lumpur, Malaisie (juin 2009). La démarche régionale que la Commission a adoptée depuis sa troisième session ordinaire a été saluée comme étant un succès pour ses activités et prouve qu'elle est ouverte aux préoccupations régionales distinctives que les problèmes d'éthique suscitent.

I. SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMEST

2. Une session extraordinaire de la COMEST a été convoquée au Siège de l'UNESCO à Paris, en novembre 2008, son ordre du jour s'articulant autour des tâches essentielles de la COMEST prévues dans le programme de travail pour 2008-2009 : l'éthique des sciences et les conséquences éthiques du changement climatique mondial, ainsi qu'un examen des travaux relatifs aux nanotechnologies et à l'éthique de l'information.

3. S'agissant de l'éthique des sciences, l'orientation générale des travaux de la COMEST, axée sur la revitalisation et le suivi de la Recommandation concernant la condition des chercheurs scientifiques (1974) et la Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique (1999), a été notée et approuvée. Concernant le changement climatique, un document de référence préliminaire a été noté et approuvé, ainsi que le programme de travail proposé par le groupe de travail sur l'éthique de l'environnement. Après examen des recommandations de la COMEST sur les nanotechnologies et l'éthique de 2007 et des activités qui en ont découlé, on a fait valoir la nécessité de travaux supplémentaires orientés vers l'élaboration de politiques, en particulier pour sensibiliser les pouvoirs publics aux questions éthiques. En matière d'éthique de l'information, il a été noté que l'UNESCO a toujours encouragé la concertation et les débats pluralistes dans ce domaine et qu'il était recommandé que la COMEST s'efforce de participer plus activement à cette concertation, tout en examinant les relations plus larges entre l'éthique des sciences et des technologies et l'éthique de l'information.

4. Commentant leurs activités passées et futures, les membres de la COMEST ont exprimé leur préoccupation quant au manque de visibilité de leurs travaux au regard de l'importance des enjeux. Ils ont engagé un débat sur les mécanismes appropriés qui permettraient d'atteindre les principales parties prenantes et de dialoguer avec elles, notamment dans le cadre de la préparation des principaux rapports.

II. SIXIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMEST

5. À l'aimable invitation du Gouvernement de Malaisie, la sixième session ordinaire de la COMEST s'est tenue à Kuala Lumpur (Malaisie), du 16 au 19 juin 2009. Y assistaient plus de 250 participants venus de 25 pays, principalement de la région Asie-Pacifique mais aussi d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord, ainsi que d'Amérique latine et des Caraïbes.

6. Dans le prolongement de la session extraordinaire de 2008, la sixième session ordinaire s'est articulée autour des principaux éléments du programme de travail de 2008-2009 de la COMEST, décrits plus en détail dans les paragraphes 9 à 14 du présent rapport. Trois séances ont été consacrées aux conséquences éthiques du changement climatique mondial, deux séances à l'éthique des sciences et deux séances ont porté respectivement sur l'éthique des nanotechnologies et sur l'enseignement de l'éthique de l'environnement.

7. En outre, quatre séances publiques ont été consacrées à des thèmes présentant un intérêt régional. S. E. M. Maximus Johnity Ongkili, vice-ministre de la science, de la technologie et de l'innovation de Malaisie, M. Alain Pompidou, président de la COMEST et M. Pierre Sané, sous-directeur général pour les sciences sociales et humaines ont pris la parole lors de la séance d'ouverture officielle. Deux séances de fond ont également eu lieu : une table ronde sur les liens entre recherche et politique dans le domaine de l'éthique des sciences et une table ronde sur l'éthique des technologies de l'énergie en Asie et dans le Pacifique. Une quatrième séance a donné aux participants du Forum des jeunes de l'UNESCO, qui se déroulait en marge de la session ordinaire de la COMEST, la possibilité de rendre compte en public de leurs débats et de formuler des recommandations spécifiques.

8. La COMEST a également tenu cinq séances privées. Conformément à ses statuts, la COMEST a élu un nouveau Bureau au scrutin public et à la majorité simple des votants. Le Bureau suivant a été élu à l'unanimité : M. Alain Pompidou (France), président ; Mme Hebe Vessuri

(Venezuela) et M. Rajoana Andriamananjara (Madagascar), vice-présidents ; M. Johan Hattingh (Afrique du Sud), rapporteur. Par ailleurs, la COMEST a débattu en séance privée des réalisations et des difficultés concernant les activités de 2008-2009, de son plan de travail pour 2010-2011 et de ses recommandations concernant les principales conclusions de la session (voir paragraphes 15 à 18).

III. ÉTHIQUE DES SCIENCES

9. Prenant note de la décision 175 EX/13, la COMEST s'est attachée en 2008-2009 à intensifier ses efforts pour associer les États membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, ainsi que les organismes nationaux et régionaux compétents à la poursuite de la réflexion sur l'éthique scientifique et les responsabilités des scientifiques grâce à un processus de consultations régionales, et à analyser les principes éthiques de la Recommandation concernant la condition des chercheurs scientifiques ainsi que les éléments de la Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique concernant l'éthique, afin de clarifier leur statut, de préciser leurs implications et d'encourager les États membres et les autres organismes compétents à les appliquer. Des réunions de consultation ont eu lieu au Caire, en Égypte (octobre 2008) et à Bergen, en Norvège (mai 2009), dans le cadre du Forum mondial des sciences sociales organisé par le Conseil international des sciences sociales.

10. La COMEST a entrepris la rédaction d'un rapport sur l'éthique de la science, qui a été examiné à la sixième session ordinaire et qui fait toujours l'objet de consultations. Ce rapport passe en revue les principaux défis d'ordre éthique pour la science à la lumière des activités de la COMEST passées ou présentes concernant l'éthique scientifique, analyse le cadre normatif en matière d'éthique des sciences puis formule des recommandations pour les travaux futurs. Le rapport paraîtra en 2010, après de plus amples consultations avec les États membres et les organismes compétents menant actuellement des activités dans ce domaine.

11. Dans le contexte de son étude générale du cadre normatif actuel de l'éthique des sciences, la COMEST a porté une attention particulière à la Recommandation concernant la condition des chercheurs scientifiques, prenant note de la demande qui lui a été faite de donner des conseils au Directeur général pour le suivi de sa mise en œuvre, et a adopté des recommandations spécifiques quant au processus de suivi (voir paragraphe 15).

IV. ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

12. Ayant pris note de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique (document 180 EX/16 Rev.), du Plan d'action correspondant (document 181 EX/15) et des décisions s'y rapportant, la COMEST a estimé que, sans préjudice des activités concernant d'autres domaines de l'éthique de l'environnement, le changement climatique était hautement prioritaire dans l'immédiat. Les efforts se sont poursuivis en parallèle pour promouvoir l'enseignement de l'éthique de l'environnement, notamment en recensant les compétences et les expériences existantes. Ainsi, une réunion de consultation pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenue à Lomé, au Togo (mars 2009).

13. La COMEST finalise actuellement un rapport sur les conséquences éthiques du changement climatique mondial (voir document 182 EX/INF.56), faisant suite à la présentation d'un document de référence à la session extraordinaire de novembre 2008, à trois réunions de groupes de travail en juillet 2008, mars 2009 et mai 2009 ainsi qu'à la diffusion en avril-mai 2009 d'une version préliminaire afin de recueillir les observations du public. Ce rapport examine les principaux aspects du changement climatique mondial et met particulièrement l'accent sur les défis d'ordre éthique que soulèvent l'extension complexe de ce phénomène dans le temps et l'espace, les incertitudes qui l'entourent, ses incidences sur les populations en fonction de leur degré de vulnérabilité et la difficulté de lui appliquer les cadres éthiques existants. Ce rapport étaye la recommandation faite à

l'UNESCO d'élaborer un ensemble de principes éthiques concernant le changement climatique (voir paragraphe 16).

V. NANOTECHNOLOGIES ET ÉTHIQUE

14. À la lumière des objectifs définis à la session extraordinaire de 2008 et en tenant compte de la convergence qui semble se dessiner avec les biotechnologies, les technologies de l'information et les sciences cognitives, suscitant ainsi de nouveaux problèmes éthiques, une réunion de consultation pour la région arabe a été organisée à Doha (Qatar) en mai 2009 (voir paragraphe 18). D'autres réunions sont planifiées afin de garantir une bonne couverture régionale, notamment dans le cadre de la réflexion portant sur l'application aux technologies convergentes de codes de conduite ou éthiques parfois fondés sur des disciplines rendues obsolètes par la recherche de pointe. Une collaboration est notamment envisagée avec l'organe du Parlement européen d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (STOA), les observatoires existants sur les nanotechnologies, le Conseil international sur la gouvernance des risques (IRGC) et la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs.

VI. RECOMMANDATIONS DE LA COMEST

15. S'agissant du suivi de la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 concernant la condition des chercheurs scientifiques, la COMEST a formulé cinq recommandations :

- le processus de suivi devrait être conçu de façon à garantir l'intégration des enjeux relatifs à l'éthique et aux politiques en matière de science. Cela devrait également donner aux États membres l'occasion de formuler des observations sur les limites de la Recommandation de 1974 et les moyens concrets de la compléter, notamment par une meilleure articulation avec la Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique de 1999 ;
- outre le suivi des politiques nationales, l'impact de la mondialisation devrait être pris en considération, en prêtant une attention particulière à des conditions de travail – ou de non-emploi – dans les différents systèmes nationaux de recherche et à l'intérieur de ceux-ci ;
- au cours de l'analyse et de la surveillance du processus de suivi, une attention particulière devrait être portée aux inégalités dans le monde, notamment l'exode des compétences et la répartition inéquitable des fonds destinés à la recherche ;
- le rôle des investissements publics dans la recherche menant à un bénéfice public devrait être promu. Les partenariats public-privé, là où ils sont pertinents, devraient être équitables en ce qui concerne le partage des coûts et des bénéfices ;
- dans le cadre du suivi de la Recommandation de 1974, compte tenu de l'importance que la société du savoir revêt pour l'économie, l'UNESCO devrait consulter les États membres sur la nécessité éventuelle d'une nouvelle réflexion éthique sur la recherche du secteur privé et sur les droits de propriété intellectuelle.

16. Étant donné que la nature et l'ampleur des défis d'ordre scientifique, social et humain posés par le changement climatique mondial nécessitent l'adoption de politiques à l'échelle planétaire pour répondre aux besoins urgents des plus vulnérables dans un contexte d'incertitudes majeures et pour satisfaire aux exigences de la coopération internationale, la COMEST a jugé qu'il était impératif de définir des principes éthiques universels pour orienter les réponses à ces défis. La COMEST a donc recommandé à l'UNESCO de définir un ensemble de principes éthiques concernant le changement climatique.

17. Dans le domaine de l'éthique de l'environnement, en vue d'améliorer l'accès aux ressources pédagogiques (programmes scolaires, études de cas, bibliographies, méthodes d'enseignement, etc.), la COMEST a demandé à l'UNESCO de développer et d'améliorer l'Observatoire mondial d'éthique, de façon que les programmes d'enseignement couvrent l'ensemble des régions.

18. Pour ce qui est de l'éthique des nanotechnologies, la COMEST a adopté deux recommandations spécifiques :

- prenant note des conclusions de la réunion régionale d'experts sur les nanotechnologies et l'éthique dans la région arabe, tenue à Doha (Qatar) en mai 2009, et évoquant en particulier la rapidité du développement scientifique et technologique dans le domaine des nanotechnologies, la COMEST a demandé à l'UNESCO de porter à l'attention des États membres de la région arabe la valeur potentielle d'une « Déclaration sur l'éthique des nanotechnologies dans les États arabes », s'inspirant des recommandations politiques de la Commission, et d'appuyer comme il convient les processus pertinents ;
- en vue d'améliorer l'accès aux sources d'information, à la documentation et à la recherche concernant l'éthique des nanotechnologies, il a été demandé à l'UNESCO d'élargir la portée de l'information concernant les nanotechnologies et l'éthique dans le cadre de l'Observatoire mondial d'éthique.